



## Absence titulaire permis d'exploitation

Par **Lilasiens**, le **07/02/2023** à **16:19**

Bonjour,

Nous sommes 9 co président d'un bar associatif. Un président détient le permis d'exploitation qui nous permet d'avoir la licence 4 de la mairie pour vendre des alcools fort. Est-ce que cette personne doit obligatoirement être présente au bar à chaque vente ? Je ne trouve aucun texte de lois dessus, merci pour votre aide.